

POUR L'♥ DES LACS

Guide stratégique de mise en valeur des stations de nettoyage d'embarcations

Destiné aux municipalités et
gestionnaires de stations

Produit dans le cadre du projet Lutte contre les espèces aquatiques envahissantes



Merci à notre partenaire :



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

À propos du CRE Laurentides

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) a été fondé en 1995 par des groupes communautaires et environnementaux. C'est un organisme à but non lucratif indépendant, qui a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique. Il priorise, comme stratégie, la sensibilisation des décideurs locaux et régionaux à la nécessité d'accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

Rédaction et recherche :

Caroline Dionne
Chargée de projets - Eau et lacs

Révision :

Anne-Sophie Monat
Directrice adjointe

Anne Léger
Directrice générale

Mise en page :

Sarah-Maude Caron

Référence à citer : Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2024). *Guide stratégique de mise en valeur des stations de nettoyage d'embarcations*, 23 p.

Table des matières

Introduction.....	1
1. Mise à jour sur Données Québec.....	2
2. Augmenter l'utilisation des stations de lavage.....	2
2.1. Information sur les EAE.....	3
2.2. Augmenter la visibilité des stations sur le terrain.....	5
2.2.1. Panneaux de signalisation.....	5
2.3. Augmenter la visibilité des stations en ligne.....	6
2.3.1. Site internet de la municipalité.....	6
2.3.2. Référencement de la page web.....	7
2.3.3. Créer une fiche d'établissement sur Google Maps.....	8
3. Optimiser le lavage des embarcations.....	17
3.1. Méthodes de nettoyage.....	18
3.2. Directives sur le nettoyage sur place.....	19
3.3 Lavage à la sortie des plans d'eau : essentiel pour les lacs colonisés.....	20
Conclusion.....	21
Références.....	22

Liste des figures

Figure 1. Panneau de sensibilisation sur le myriophylle à épis.....	3
Figure 2. Panneau de sensibilisation du MELCCFP.....	4
Figure 3. Panneau de signalisation Station de lavage d'embarcation du MTQ.....	5

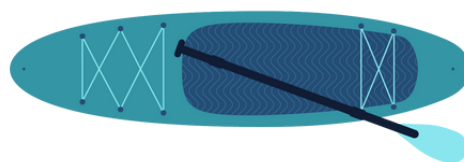
Liste des tableaux

Tableau 1. Méthodes de décontamination efficace selon le MELCCFP..... 18

Introduction

Les stations de lavage d'embarcations représentent une manière efficace et économique de limiter la propagation des espèces aquatiques envahissantes (EAE). Pour encourager leur utilisation et simplifier leur localisation sur le territoire, l'ensemble des stations du Québec sont répertoriées dans une base de données accessible sur [Données Québec](#). Cette base de données permet ensuite d'alimenter plusieurs plateformes interactives, comme [Forêt ouverte](#). Il est donc crucial de maintenir les informations à jour sur ce répertoire en plus d'assurer leur visibilité.

Dans cette optique, ce guide outille les municipalités et les gestionnaires de stations pour augmenter la visibilité de leurs stations de lavage, et donc, leur utilisation. Plus spécifiquement, ce guide émet des recommandations afin de **faciliter la mise à jour** de l'information auprès du ministère provincial (sur Données Québec), **d'augmenter l'utilisation des stations de lavage** et **d'optimiser le nettoyage des embarcations**.



1- Mise à jour sur Données Québec

Pour que l'expérience du plaisancier voulant nettoyer son embarcation se déroule sans embûche, il est essentiel que le répertoire de Données Québec soit à jour.

Nous vous invitons donc à valider, annuellement, l'information affichée pour vos stations. Pour ce faire, allez sur Forêt ouverte. Cherchez votre station et sélectionnez-la. Validez les informations affichées. Si vous souhaitez modifier l'information présentée sur le répertoire, veuillez aviser le ministère à l'adresse suivante: DEFA@mffp.gouv.qc.ca

Une ressource vous enverra un fichier Excel à remplir avec les informations à jour.

Il est recommandé de faire la vérification en **mars** ou **avril**, soit avant le début de la saison estivale afin que l'information affichée pendant l'été soit la bonne.

2- Augmenter l'utilisation des stations de lavage

Bien qu'il y ait une ou plusieurs stations de lavage sur votre territoire, il est essentiel que celles-ci soient mises de l'avant pour encourager et augmenter leur utilisation par les usagers des plans d'eau. Les sections suivantes proposeront différentes stratégies qui pourraient être mises en place pour y arriver. Deux grandes stratégies sont proposées : sensibiliser aux EAE et augmenter la visibilité des stations sur le terrain et en ligne.



2.1 Information sur les EAE

Afin d'encourager les usagers à laver leurs embarcations, ils doivent comprendre pourquoi ils le font. C'est pourquoi il est fortement recommandé d'installer des affiches de sensibilisation sur les EAE aux stations de lavage d'embarcations, d'avoir du personnel qualifié pour transmettre de l'information ou d'en avoir sur la page web de la station de lavage.

Il est également crucial de sensibiliser les plaisanciers sur l'importance de laver leur embarcation à la sortie d'un plan d'eau colonisé par une EAE. Cette sensibilisation peut se faire en installant des affiches aux différents accès publics, marinas et sur le site web de la municipalité.

Par exemple, le CRE Laurentides possède des panneaux de sensibilisation sur le myriophylle à épis qui pourraient être installés à une station de lavage (figure 1) :

LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PAEE) MENACENT NOS LACS

PROPAGEZ LE MESSAGE PAS LES PLANTES! SPREAD THE WORD, NOT THE PLANTS!

COMMENT RECONNAÎTRE LA PLANTE?

HOW TO RECOGNISE THE PLANT?

SENTINELLE

CRE Laurentides

Figure 1. Panneau de sensibilisation sur le myriophylle à épis

Il est également possible de contacter le CRE ou l'organisme de bassins versants de votre région pour voir si des affiches ou des panneaux ont été créés pour votre territoire.

Le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) va développer un site web répertoriant l'ensemble des outils sur les EAE. Au moment de la rédaction de ce document, celui-ci n'est pas encore disponible. Il devrait toutefois porter le nom de domaine suivant : *espèces-envahissantes.ca*.

Finalement, les municipalités et organismes financés par le Programme Stations de nettoyage d'embarcations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) reçoivent gratuitement un panneau de sensibilisation (figure 2). Il est donc fortement recommandé de procéder à l'installation de celui-ci à la station.

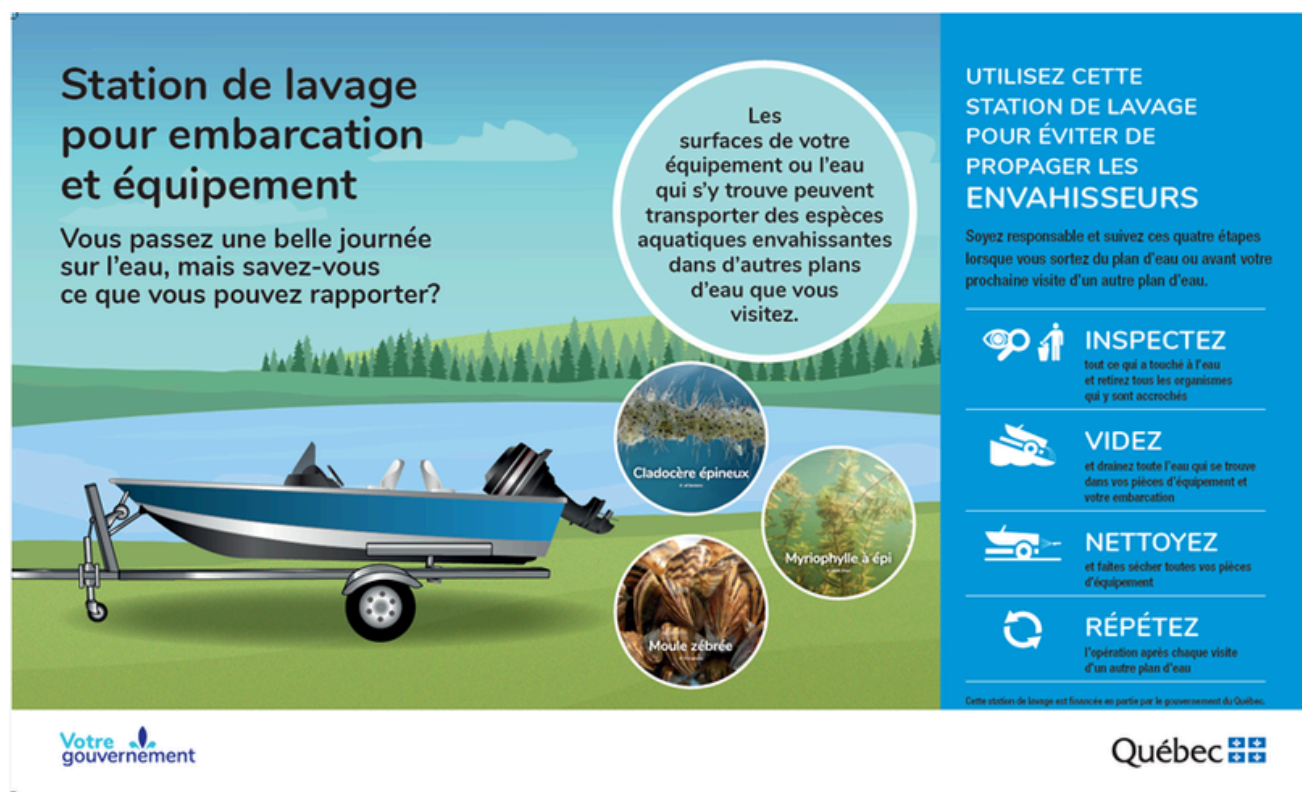


Figure 2. Panneau de sensibilisation du MELCCFP

2.2 Augmenter la visibilité des stations sur le terrain

En faisant la promotion de votre station de lavage sur le terrain, vous augmentez les chances de capter l'attention des plaisanciers qui ne connaissent pas ou peu les stations de lavage [1].

Les panneaux de signalisation sur le territoire étant une bonne façon de rejoindre le public cible, la sous-section suivante y fera référence.

2.2.1 Panneaux de signalisation

Afin d'augmenter la visibilité des stations sur le territoire, il est possible de procéder à l'installation d'un panneau signalisant leur présence (figure 3). Sur le site du ministère des Transports et de la mobilité durable (MTQ), cherchez le panneau « Station de lavage d'embarcation » (I-374) ou cliquez sur ce lien : [Répertoire des dispositifs de signalisation routière du Québec - Détails \(gouv.qc.ca\)](#).

Appuyez sur le « + » pour l'ajouter à vos dispositifs. Allez dans « Mes dispositifs » et téléchargez-le.

Pour être un peu plus précis et orienter la population, il est également possible de télécharger un panneau de direction, comme une flèche : [Répertoire des dispositifs de signalisation routière du Québec - Détails \(gouv.qc.ca\)](#).



Figure 3. Panneau de signalisation Station de lavage d'embarcation du MTQ

[1] Pour plus d'information, consultez le [Guide d'implantation de station de lavage \(PDF\) - RAPPEL](#)

Vous pouvez ensuite les faire imprimer chez votre imprimeur local et les positionner aux endroits stratégiques sur le territoire, soit à l'entrée de votre municipalité, sur les routes les plus empruntées, sur la ou les routes menant aux plans d'eau, à la sortie d'un plan d'eau affecté, etc. L'utilisation de ces panneaux proposés par le MTQ est recommandée afin d'uniformiser le message.

2.3 Augmenter la visibilité des stations en ligne

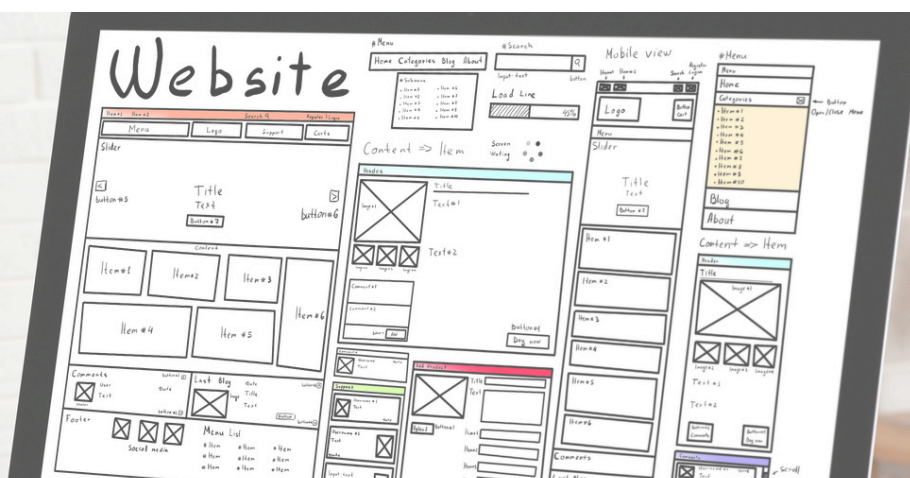
Le répertoire des stations de lavage d'embarcations cité précédemment a été créé dans le but d'aider les usagers des plans d'eau à repérer une station de lavage plus facilement. Il serait toutefois pertinent d'employer d'autres stratégies afin d'augmenter la visibilité des stations de lavage sur les moteurs de recherches tels que Google.

2.3.1 Site internet de la municipalité

Afin d'augmenter l'utilisation de votre station de lavage pendant l'été, il est recommandé de la mettre en valeur sur votre site web. Vous pourriez par exemple épingler les heures d'ouverture et l'adresse sur la page d'accueil.

Si possible, nous vous invitons également à écrire la mention suivante :

Pour trouver une autre station de lavage ou voir la liste complète, consultez le répertoire sur [Forêt ouverte](#).



2.3.2 Référencement de la page web

Le Search Engine Optimization (SEO) est un terme anglais qui fait référence à l'optimisation pour les moteurs de recherches. C'est un ensemble de stratégies et de techniques pouvant être mises en place pour augmenter le trafic vers un site web voulu, lorsqu'une recherche est effectuée sur les moteurs de recherche (Google, Yahoo, Bing, etc.) (Intuit Mailchimp, 2024).

Afin d'augmenter la visibilité des stations de lavage en ligne, il est recommandé que la page dédiée à la station de lavage sur le site internet de la municipalité ait un bon référencement (SEO). Pour améliorer la visibilité de la page dédiée à la station de lavage (Banque du développement du Canada, 2023), nous vous recommandons de valider avec la personne responsable du site internet les informations suivantes :

Mots-clés :

Selon le contexte, les mots-clés suivants sont associés à la page sur la station de lavage :

- Station de nettoyage d'embarcations;
- Station de lavage;
- Lavage bateau;
- Service de lavage de bateaux;
- Lavage de véhicules nautiques;
- Décontamination;
- Espèces aquatiques envahissantes (EAE);
- Espèces exotiques envahissantes (EEE);
- Rampe de mise à l'eau.

Contenu de qualité dédié :

Pour attirer l'attention des moteurs de recherches, il faut créer une page avec du contenu de qualité. Pour ce faire, il est recommandé de dédier une page à la santé des plans d'eau sur votre site web en s'assurant que les informations sur la station sont bien mises en évidence. Celle-ci pourrait comprendre les sections suivantes :

- Bandes riveraines;

- Lavage des embarcations et station de lavage;
- Plantes aquatiques;
- Bonnes pratiques.

Pour inspiration, vous pouvez consulter les [documents](#) de sensibilisation du CRE Laurentides, comme la [vidéo sur le nettoyage des embarcations](#) ou les pages des municipalités suivantes :

- [Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson](#);
- [Municipalité de Saint-Hippolyte](#);
- [Ville de Mont-Tremblant](#).

Optimisation mobile :

Assurez-vous que le site web de votre municipalité soit optimisé et accessible pour les appareils mobiles.

2.3.3 Créer une fiche d'établissement sur *Google Maps*

Finalement, bien qu'un répertoire existe, il n'est pas connu de tous. Ainsi, l'affichage des stations dans Google Maps permettrait d'augmenter leur visibilité.

Puisque le répertoire des stations de nettoyage d'embarcations sur Données Québec ne peut pas être utilisé pour alimenter ce moteur de recherche, nous recommandons à chaque municipalité et gestionnaire de station d'en faire l'ajout. Pour ce faire, il est possible de créer gratuitement une [fiche d'établissement](#).

Procédure (Google, 2024) [2] avec ajouts personnalisés (encadrés bleus) :

1. Sur votre ordinateur, connectez-vous à votre compte Google ou créez-en un.
 - Si vous créez un compte Google, inscrivez-vous avec une adresse courriel associée au domaine de votre établissement.
2. Accédez à [Créer une fiche](#).
3. Saisissez le nom de votre établissement. Vous pouvez également sélectionner votre établissement dans la liste des suggestions qui s'affichent lors de la saisie.

[2] Consultez cette [page](#) pour avoir la liste des étapes à suivre.

Pour assurer une uniformisation, veuillez utiliser le nom générique suivant :
Station de nettoyage d'embarcations de « nom de votre municipalité ».
Par exemple : Station de nettoyage d'embarcations de Val-Morin.

- Si vous recevez un message indiquant qu'un autre utilisateur a déjà validé l'établissement, c'est que quelqu'un a déjà créé une fiche pour rendre la station de lavage visible sur Google. Vous pouvez alors simplement revendiquer la propriété de la fiche de l'établissement pour pouvoir faire les mises à jour.
4. Recherchez votre catégorie d'activité

Google propose des catégories préétablies. Choisir « Service de nettoyage de bateaux ».

Commencez à créer la fiche de votre établissement

Vous gagnerez en visibilité auprès des clients dans la recherche Google et dans Maps

Nom de l'entreprise*
Station de nettoyage d'embarcations de XXX

Catégorie d'activité*
Service de nettoyage de bateaux

Vous pourrez modifier votre choix et ajouter d'autres catégories plus tard

En continuant, vous acceptez ces [Conditions d'utilisation](#) et [Règles de confidentialité](#)

Suivant

5. Appuyez sur **Suivant**.

6. Indiquez si vous possédez un établissement pouvant recevoir du public.

- **Pour les établissements physiques avec un personnel présent pendant les horaires d'ouverture** : cliquez sur **Oui**.

Souhaitez-vous ajouter un lieu que vos clients peuvent visiter, comme un magasin ou un bureau ?

Cette adresse s'affichera sur Google Maps et dans la recherche Google lorsque des utilisateurs rechercheront votre établissement

Oui

Non

Suivant

Même si vous n'avez pas de personnel présent, choisissez « Oui ».

- Il vous sera peut-être demandé de saisir l'adresse de votre établissement ou de placer un repère sur une carte pour indiquer son emplacement. Lorsque vous avez terminé, cliquez sur **Suivant**.

Saisissez l'adresse de votre entreprise

Ajoutez une adresse où vos clients peuvent visiter votre établissement en personne

Pays/Région
Canada ▼

Adresse postale

Ville

Province ▼

Code postal

Suivant


- **Pour les établissements qui n'ont pas de personnel présent pour accueillir du public pendant les horaires d'ouverture** : cliquez sur **Non**.
7. Indiquez la zone desservie par votre établissement.
- Vous pouvez définir cette zone en spécifiant les villes, les codes postaux ou d'autres zones géographiques où vous proposez vos produits ou services. Vous pouvez ajouter jusqu'à 20 zones desservies.
 - **Conseil** : Nous vous recommandons de limiter la zone globale desservie à deux heures de trajet ou moins depuis l'emplacement de votre établissement. Dans certains cas, des zones desservies plus larges peuvent se justifier.

8. Saisissez un numéro de téléphone et une URL de site web.

Entrez le numéro de la station ou de la municipalité et mettez le lien du site web de la municipalité.

Quelles coordonnées voulez-vous partager avec vos clients ?

Indiquez ces informations sur votre fiche pour que vos clients puissent vous contacter



9. Appuyez sur **Suivant**.

- Vous avez également la possibilité de créer un site web à partir de vos informations.
- **Conseil** : Nous vous recommandons d'indiquer le numéro de téléphone ou la page commerciale propres à chaque établissement, plutôt que de fournir les coordonnées d'un centre d'appels externe.

10. Cliquez sur **Terminer**.

11. Sélectionnez une option de validation.

12. **Conseil** : Nous vous recommandons de vérifier vos informations avant demander la validation.

- **Pour effectuer la validation immédiatement** : cliquez sur **Valider** dans la bannière rouge en haut de la page.

- **Pour effectuer la validation ultérieurement** : cliquez sur **Valider plus tard** puis **Plus tard**.
- **Si vous n'êtes pas autorisé à gérer la fiche d'établissement de la chaîne** : recherchez la personne détenant cette autorisation dans votre entreprise pour qu'elle poursuive la procédure.

Valider

Sélectionnez une méthode de validation

Google doit vérifier que vous gérez cet établissement.
[En savoir plus sur la validation](#)

Vidéo sur votre établissement

Enregistrer une vidéo de votre établissement

Montrez votre établissement, ses équipements et la preuve que vous le gérez. Votre vidéo ne sera utilisée que pour la validation et ne sera pas diffusée publiquement.

Vous rencontrez des problèmes ?

[Valider plus tard](#)

En attente de validation, il est possible de personnaliser le profil avec les éléments suivants :

- Horaires d'ouverture :

Ajouter des horaires d'ouverture

Informez vos clients de vos horaires d'ouverture

[En savoir plus](#)

Dimanche Ouvert
06:00 – 18:00

[Ajouter des horaires](#)

Lundi Fermé

Mardi Fermé

Mercredi Fermé

Jedi Fermé

Vendredi Fermé

Samedi Fermé

Il est important que ces informations restent à jour. Assurez-vous de mandater un responsable dans votre équipe.

- Ajouter la messagerie :

Ajouter la messagerie

Offrez aux clients la possibilité de vous envoyer gratuitement des messages via Google

[En savoir plus](#)

Accepter les messages

Ignorer

Suivant

- Ajouter la description de l'établissement :

Ajouter la description de l'établissement

Donnez plus d'informations sur votre établissement aux clients en ajoutant une description à la fiche de votre établissement dans la recherche Google, Maps et d'autres services Google.

[En savoir plus](#)

0 / 750

Ignorer

Suivant

Cette étape est très importante. En effet, si les mots sont bien sélectionnés, vous augmentez les chances qu'une personne tombe sur votre fiche. Voici un exemple de texte suggéré, à modifier selon votre contexte :

Station de nettoyage pour embarcations motorisées et non motorisées. Lavage à l'eau chaude et haute pression permettant de décontaminer votre embarcation de toute espèce aquatique envahissante (EAE). Il est recommandé de nettoyer votre embarcation avant votre entrée dans un nouveau plan d'eau, ainsi qu'à sa sortie.

- **Ajouter des photos de l'établissement :**


Ajoutez des photos de votre établissement

Mettez en avant vos produits ou services et montrez aux clients l'intérieur de votre établissement


[En savoir plus](#)

Faites glisser des photos ici


ou

 [Sélectionnez des photos](#)

[Exemple](#)



[Exemple](#)



[Exemple](#)

Vos photos peuvent s'afficher dans la recherche, sur Maps et dans d'autres services Google

[Ignorer](#)

[Suivant](#)

Les annonces avec photo reçoivent en moyenne 42% plus de visiteurs (Google Ateliers Numériques, 2021). N'hésitez pas à prendre une photo de votre station et de l'ajouter.

Personnaliser ma fiche

Profitez de votre avoir publicitaire
de 600 \$

Commencez à promouvoir votre établissement via Google Ads

Ignorer

Profitez d'un avoir publicitaire

3- Optimiser le lavage des embarcations

Pour réduire l'introduction et la propagation des EAE au Québec, il est crucial de tenir compte de l'efficacité du nettoyage. Certaines espèces sont extrêmement résistantes aux méthodes de nettoyage, ce qui signifie que même si les plaisanciers font l'effort de laver leurs embarcations, cela pourrait ne pas suffire à empêcher la propagation des EAE.

Une station de lavage doit donc, dans la mesure du possible, offrir des méthodes de nettoyage efficace. Les études démontrent que la méthode de décontamination la plus efficace est à la vapeur d'eau. Plus spécifiquement, un jet d'eau chaude à 60 degrés Celsius pendant 10 secondes peut éliminer la moule zébrée et la moule quagga, ainsi que le myriophylle à épis, la nasse de Nouvelle-Zélande, la puce d'eau en hameçon et le cladocère épineux (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2018).

Si la décontamination à la vapeur d'eau chaude n'est pas une option, il faut alors s'assurer que les méthodes alternatives fonctionnent et que le nettoyage est complet. Pour cela, les trois sous-sections suivantes feront état des méthodes de nettoyage à prioriser dans une station de lavage, de l'importance des directives du nettoyage sur place et du lavage à la sortie des plans d'eau colonisés.

3.1 Méthodes de nettoyage

Le MELCCFP propose un guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. Ce dernier explique en détail les différentes méthodes de nettoyage, en plus d'émettre des recommandations sur les méthodes à prioriser.

Le tableau 1 ci-dessous résume les différentes techniques de nettoyage et les conditions qui y sont associées.

Tableau 1. Méthodes de décontamination efficace selon le MELCCFP

LES MÉTHODES DE DÉCONTAMINATION EN BREF

Méthode	Concentration	Pression	Temps de traitement par surface pour déloger les organismes
Nettoyage à la vapeur d'eau chaude*	Vapeur > 60 °C	2 600 psi	5 - 10 secondes
Eau chaude*	60 °C	Sans pression	10 minutes
	60 °C	2 600 psi	5 - 10 secondes
Eau froide	< 40 °C	2 600 psi	30 secondes
Chlore ou eau de Javel (non concentré)*	100 ml/l	-	10 minutes
Vinaigre blanc*	750 ml/l	-	20 minutes
Séchage à l'air*	Humidité de < 65 %	-	5 jours consécutifs
Congélation*	Entre -9 et 0 °C	-	24 heures
	-9 °C et moins	-	8 heures

* Favorise la mortalité des organismes aquatiques si les directives sont respectées.

3.2 Directives sur le nettoyage sur place

Certaines stations de lavage ont la chance d'avoir un opérateur sur place pour procéder au lavage. Pour les stations n'en ayant pas, il est essentiel d'afficher les directives claires pour que les gens procèdent à un lavage efficace. Indiquer les étapes suivantes :

Inspecter l'ensemble de votre embarcation, la remorque et le matériel pour en retirer les résidus comme les plantes, la boue ou tout autre élément visible à l'œil nu. Les jeter dans un endroit qui évitera de la réintroduire dans le milieu naturel, comme à la poubelle.

Vider toute eau se trouvant dans votre embarcation, comme dans les espaces de rangement d'un kayak, les glacières, les viviers, la cale et le moteur.

Laver votre embarcation ainsi que tout le matériel ayant été en contact avec l'eau. S'attarder aux éléments plus susceptibles de loger les indésirables, comme la coque, les pagaies, l'intérieur, les cordages, etc.

Sécher tout le matériel nettoyé.

Répéter chacune de ces étapes à la visite d'un nouveau plan d'eau.

Plusieurs affiches de sensibilisation sont mises à votre disposition :

- Affiche Arrêtez les envahisseurs aquatiques (embarcations non motorisées) de Pêches et Océans Canada;
- Affiche Arrêtez les envahissantes aquatiques (embarcations motorisées) de Pêches et Océans Canada;
- Panneau J'inspecte, je vide, je lave (embarcation motorisée) du CRE Laurentides;
- Panneau J'inspecte, je vide, je lave (sans embarcation motorisée) du CRE Laurentides.

3.3 Lavage à la sortie des plans d'eau : essentiel pour les lacs colonisés

Bien que le lavage des embarcations soit vivement recommandé à l'entrée et à la sortie de **tous** les plans d'eau, il est d'autant plus essentiel que celui-ci soit effectué de façon extrêmement rigoureuse en sortant d'un milieu colonisé par une EAE. Ainsi, les risques de propager une EAE vers de nouveaux plans d'eau seront considérablement réduits.

Puisqu'ils portent la lourde responsabilité d'être potentiellement des vecteurs de propagation, les plaisanciers devraient impérativement être informés et sensibilisés à la sortie du plan d'eau colonisé et orientés vers une station de lavage. Il serait pertinent que les municipalités qui exigent le lavage des embarcations par règlement avant l'accès aux plans d'eau envisagent d'ajouter l'obligation du nettoyage à la sortie d'un milieu affecté par une EAE.

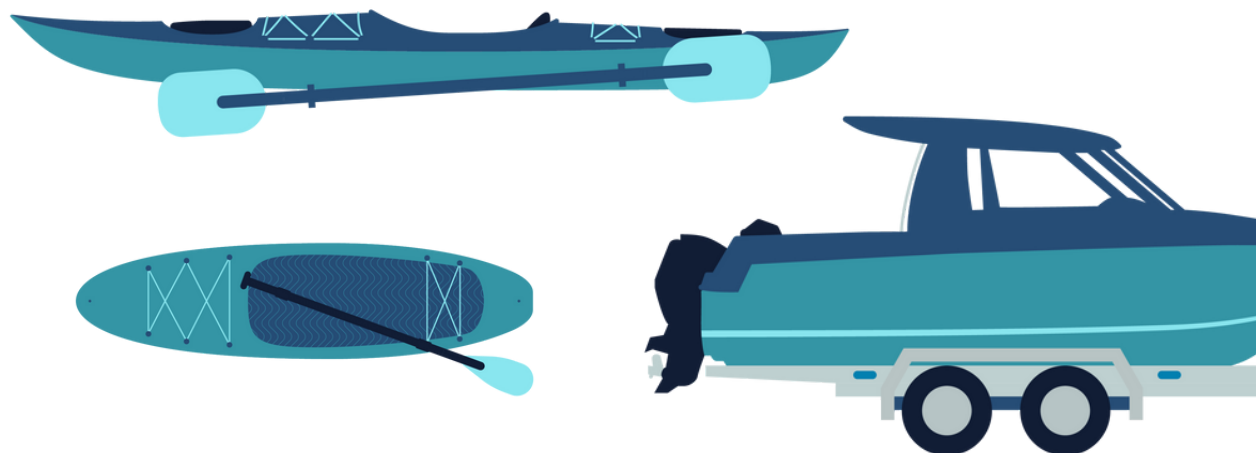
Conclusion

En conclusion, bien que les stations de lavage soient des outils efficaces pour limiter l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes (EAE), leur mise en place nécessite une promotion adéquate afin d'augmenter leur utilisation par les plaisanciers.

Ce guide, adressé aux municipalités et gestionnaires de stations, a donc proposé plusieurs stratégies pour faire la promotion des stations de lavage dans le but de limiter l'introduction des EAE au Québec. Premièrement, une fois par année, le répertoire doit être consulté afin de confirmer que les informations sont à jour. Si ce n'est pas le cas, il est primordial de communiquer avec le ministère.

Ensuite, plusieurs techniques pour augmenter la visibilité des stations ont été mises de l'avant. L'installation de panneaux de signalisation, facilement accessible sur le site web du MTQ, est recommandée pour l'uniformité du message. En ligne, il est souhaité que chaque municipalité ou gestionnaire de station se crée une fiche d'établissement sur Google Maps. Il faut également s'assurer de mettre les informations de la station en évidence en été sur le site web de la municipalité, tout en ayant un bon référencement.

Finalement, l'augmentation de l'utilisation des stations de lavage passe également par le transfert de connaissance. Il est essentiel de sensibiliser la population aux EAE. Ainsi, l'ajout d'affiches ou de panneaux expliquant bien les EAE aux stations de lavage pourrait encourager davantage de personnes à les utiliser et à y revenir. Il ne faut toutefois pas oublier de sensibiliser les gens n'utilisant pas les stations de lavage, et ce, par les médias sociaux, les sites web et les infolettres, par exemple.



Références

Banque du développement du Canada. (2023). Conseils de référencement naturel pour les petites entreprises. Récupéré sur <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/marketing-ventes-exportation/marketing/seo-pme-meilleur-rang-10-facons>

Google. (2024). Créer une fiche d'établissement. Récupéré sur <https://support.google.com/business/answer/10514137?hl=fr#zippy=%2Ccr%C3%A9er-un-profil-d%C3%A9tablissement-sur-google>

Google Ateliers Numériques. (2021, Septembre 21). Comment créer votre Fiche d'établissement sur Google en 5 minutes. Récupéré sur Youtube: <https://www.youtube.com/watch?v=MfPuOGOLVul>

Intuit Mailchimp. (2024). Qu'est-ce que la SEO? Récupéré sur <https://mailchimp.com/fr/marketing-glossary/seo/>

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. (2018). Guide des bonnes pratiques en milieu aquatiques dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. Québec: Bibliothèques et Archives nationales du Québec.

